



Commune mixte de Courchapoix, Rue du Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix, [www.courchapoix.ch](http://www.courchapoix.ch)  
Secrétariat communal Tél. 032 438 88 54 [admin.com@courchapoix.ch](mailto:admin.com@courchapoix.ch)  
Mairie Tél. 032 438 83 97 [mairie@courchapoix.ch](mailto:mairie@courchapoix.ch)

## Procès-verbal n° 82

**Assemblée communale du lundi 24 novembre 2025**

**à 20 h dans la salle communale de Courchapoix.**

Cette assemblée communale a été convoquée par le journal officiel n° 40 du 13.11.2025, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

### **Ordre du jour :**

- 1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 2 juin 2025.**
- 2. Présentation du projet d'assainissement de la rue du Petit-Bâle et de la construction d'arrêts de bus LHand. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'250'000.- pour la réalisation des travaux et donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.**
- 3. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction de CHF 40'900.- relatif au remaniement parcellaire SAF.**
- 4. Budgets de l'exercice 2026.
  - a. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.**
  - b. Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la commune, de la bourgeoisie et du service électrique.****
- 5. Divers.**

---

Monsieur le président des assemblées PC ouvre la séance à 20 h et salue les personnes présentes.

Il accueille les représentants du bureau ATB, Messieurs FB et D.

### **Nomination des scrutateurs**

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- DM
- DW

Il y a 29 personnes présentes sur les 352 ayants droits de notre commune.

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée communale comme présenté.

## **1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 2 juin 2025**

Le procès-verbal de l'assemblée du 02.06.2025 n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Aucune remarque n'est formulée et il demande de passer au vote.

**Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire le procès-verbal de l'assemblée communale du 02.06.2025.**

## **2. Présentation du projet d'assainissement de la rue du Petit-Bâle et de la construction d'arrêts de bus LHand. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'250'000.- pour la réalisation des travaux et donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.**

Rapporteurs : JG du Conseil communal, Messieurs FB et D du bureau ATB.

JG apporte quelques explications concernant la chronologie du traitement de ce point.

Messieurs FB et D quitteront la salle au terme de la présentation et ne seront donc pas présents lors du vote.

Lors de la présentation, au sujet de la possibilité de dimensionner les câbles en prévision d'une future installation photovoltaïque sur l'administration communale, UC demande si cela n'entraînera par un coût trop important. JG précise qu'il s'agit d'une mesure anticipée et que l'impact budgétaire restera limité.

Concernant la réalisation des travaux, UC demande s'il y aura une incidence sur la circulation. Il lui est répondu que, tant sur la route cantonale et la rue du Petit-Bâle, une circulation alternée sera maintenue en tout temps.

RM s'inquiète de la prise en charge des élèves par le bus scolaire ainsi que de l'acheminement en voiture par les parents. Il lui est répondu que la situation ne sera ni meilleure ni moins bonne qu'actuellement et qu'il n'est pas réaliste de proposer une configuration plus avantageuse pour des raisons techniques. Un marquage au sol pourrait toutefois être étudié.

CF demande s'il a été envisagé d'instaurer une zone 20 km/h à proximité de l'école. Il lui est répondu que ce n'est pas le cas à ce stade, mais que la question sera examinée.

JV demande s'il est possible de supprimer les places de stationnement proches de son domicile, indiquant qu'elle fera opposition si celles-ci sont maintenues. JG répond qu'après le vote de ce soir, les riverains seront rencontrés par ordre de priorité.

CK demande s'il serait envisageable de mettre en place un Pédibus, comme à Delémont. JG indique que cette solution a été envisagée mais qu'aucun intérêt n'avait été manifesté à l'époque. Il prend note de cette nouvelle demande et précise que la question sera réévaluée. D S rappelle que des places de stationnement avaient été demandées lors d'une précédente assemblée communale.

GK demande pourquoi l'arrêt de bus ne peut pas être maintenu à son emplacement actuel. Il lui est répondu que cela n'est pas possible car la parcelle appartient à un propriétaire privé et que la configuration des lieux ne permet pas une solution viable. GK demande si La Poste participe au projet ; la réponse est négative. Il demande ensuite si les travaux seront réalisés simultanément. Il lui est répondu que oui, dans la mesure du possible, et que la durée des travaux sera d'environ une année. Pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'aller plus vite. Concernant les trottoirs, il sera toujours possible de circuler, par exemple en empruntant celui situé de l'autre côté de la route principale. Un dispositif similaire est prévu pour la rue du Petit-Bâle.

Pour le téléphone, la télévision et internet, la situation est actuellement en cours d'analyse, sans incidence sur le budget. L'éclairage public sera équipé de LED intelligentes : l'intensité diminuera durant la nuit, sans extinction totale, mais ne s'intensifiera pas lors du passage des riverains. Il n'est pas possible d'alimenter spécifiquement l'éclairage via d'éventuels panneaux solaires.

Les subventions du canton et de la Confédération sont limitées. Le Patenschaft sera sollicité pour une participation.

A ce stade, aucune offre n'a été demandée. Un projet accompagné d'un devis estimatif est présenté ce soir et, en cas de vote positif de l'assemblée, des soumissions seront lancées.

UC demande si la commune est en mesure de supporter financièrement l'ensemble du projet. Il lui est répondu que oui, et qu'aucune augmentation de la quotité d'impôt n'est prévue à ce jour.

GK demande qui prend en charge l'enfouissement des lignes aériennes. Il lui est répondu que le SEC assume les coûts jusqu'au mur du propriétaire.

Le Patenschaft n'entrera pas en matière tant que le projet n'aura pas validé par l'assemblée communale, de même que le service des communes.

UC demande ce qu'il en est du budget : si les offres dépassent le montant prévu, une nouvelle assemblée serait convoquée pour une votation complémentaire.

La présentation est annexée au procès-verbal.

Le président des Assemblées demande s'il y a des questions ; ce n'est pas le cas.

PC libère Messieurs FB et D.

La parole n'étant plus demandée, le Président des assemblées invite à procéder au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité, sans avis contraire le crédit d'investissement de CHF 1'250'000.-- pour la réalisation des travaux à la rue du Petit-Bâle, à la construction d'arrêts de bus LHand et donner compétence au Conseil communal pour la consolidation du crédit.

### **3. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction de CHF 40'900.- relatif au remaniement parcellaire SAF.**

Rapporteur : JD.

Le rapporteur présente le processus relatif au remaniement parcellaire SAF.

Aucune autre intervention n'étant demandée, PC invite l'assemblée à procéder au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire de donner compétence au conseil communal pour la consolidation du crédit de CHF 40'900.-- relatif au remaniement parcellaire SAF

### **4. Budgets de l'exercice 2026.**

Rapporteur : CB.

#### **a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.**

La caissière, CB, donne lecture des différentes taxes communales. Elles servent de base pour le budget 2026. La quotité d'impôt 2.15 reste inchangée. Pour les taxes, il n'y a pas de changement et pour les détails, voir le document annexé.

CF demande pour quelle raison la taxe d'élimination des déchets diffère de celle appliquée à Val Terbi. Il est expliqué que, pour Courchapoix, le montant doit être fixé en fonction des factures que cette commune reçoit de Val Terbi. MB précise qu'une ristourne a été accordée cette année. En 2026, une nouvelle ristourne est probable, mais que la situation demeure incertaine pour 2027.

#### **b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la commune, de la bourgeoisie et du service électrique.**

Les budgets sont présentés par la caissière, CB.

Budget communal, bénéfice prévu de CHF 5'950.-- pour un montant de charges de CHF 1'824'665.-- et des rentrées pour CHF 1'830'615.--.

UC demande comment le budget est réparti et cette répartition apparaît dans le bilan.

Budget bourgeoisie, bénéfice prévu de CHF 1'217.-- pour un montant de charges de CHF 22'530.-- et des rentrées pour CHF 23'747.--.

JG explique qu'une période difficile a été traversée au sein du SEC. Il précise qu'à ce jour, la situation est nettement plus claire et que les prestations fournies se sont considérablement améliorées. Les charges restent identiques, mais la qualité des services a progressé.

DM demande pour quelles raisons le kilowattheure est 4 à 5 centimes plus cher qu'à Delémont. JG reconnaît que cet écart est important. Il est expliqué que cette différence s'explique par les coûts liés à l'utilisation du réseau ainsi que par les redevances communales. Develier demeure meilleur marché que Courchapoix et que Moutier. La remise en ordre du SEC a été couteuse, notamment en raison des prestations informatiques et liées au réseau. La comptabilité, désormais stabilisée, avait connu un décalage mais présente aujourd'hui un équilibre. Le SEC devra investir dans le domaine du photovoltaïque, et BKW fait face aux mêmes enjeux. La tendance devrait toutefois être à la baisse à l'avenir. En matière de mutualisation, Courchapoix est précurseur au niveau de la charte, et Develier s'engagera également dans cette voie.

UC demande s'il serait judicieux de vendre le SEC. Il lui est répondu que, pour les dix prochaines années, le SEC reste contractuellement lié à SACEN.

Budget électricité, bénéfice prévu de CHF 1'610.-- pour un montant de charges de CHF 451'790.-- et des rentrées pour CHF 453'400.--.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des questions.

Aucune autre intervention n'étant formulée, PC invite l'assemblée à procéder au vote.

**Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire, le budget communal, la quotité d'impôt, les taxes communales, le budget bourgeois et le budget du service électrique**

## **5. Divers.**

---

JG remercie les citoyens d'avoir signalé des lampadaires défectueux. A la rue du Clos du Chêne, certains lampadaires ne s'allument pas du tout, tandis que d'autres ne restent allumés qu'un court instant avant de s'éteindre.

CF s'informe de l'état des fontaines et de l'accumulation de feuilles le long de la rue du Petit-Bâle. Il est précisé qu'il existe une possibilité d'interventions ponctuelles, mais que les autorités doivent en être préalablement informées.

CK demande pourquoi la limitation de vitesse est fixée à 40 km/h sur la rue Sur Brélidé. Le Conseil communal prend note et indique que la question sera étudiée.

UC signale que les voitures et les deux-roues roulent très vite sur la rue du Petit-Bâle et CF propose que la police installe le radar pédagogique (« radar sympa »).

PC passe ensuite la parole à Madame le Maire, qui présente ses meilleurs vœux aux personnes présentes. Le président remercie les conseillers et les employés pour leur engagement.

Aucune intervention n'étant demandée, le Président des assemblées remercie les participants pour leur présence, leur souhaite une excellente semaine et lève la séance à 21 h 20.

## **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE COURCHAPOIX**

PRESIDENT

SECRETAIRE

PC

SC

Annexe (s) :

- Taxes 2026
- Présentation « Présentation du projet d'assainissement de la rue du Petit-Bâle et de la construction d'arrêts de bus LHand. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'250'000.- pour la réalisation des travaux et donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.

## TAXES 2026 :

	2026	2025
<b>Revenu et fortune</b>	2.15	2.15
<b>Taxe immobilière</b>	1.12 %o	1.12 %o
<b>Taxe des digues</b>	0.40 %o	0.40 %o
<b>Cadastre</b>	0.50 %o	0.50 %o
<b>Taxe des chiens</b>	CHF 50.-- le premier CHF 80.-- dès le deuxième	50.-- 80.--
<b>Prise des souris</b>	Jusqu'à CHF 200.-- par personne CHF 1.--	1.--
<b>Taxe des chemins</b>	CHF 25.-- par hectare CHF 10.-- / contribuable dès 20 ans	25.-- / ha
<b>Vacations</b>	Prix de l'heure CHF 30.-- Journée CHF 240.-- ½ journée CHF 120.-- Séance CHF 40.-- Heure de tracteur CHF 40.--	30.-- 240.-- 40.-- 40.--
<b>Evacuation et traitement des eaux : Taxe de raccordement</b>		
<b>26 %o de la valeur officielle</b>		
<b>Evacuation et traitement des eaux : Taxe de base</b>		
<b>Volume annuel m3/an</b>		
<b>0 à 55</b>	CHF 65.--	65.--
<b>56 à 500</b>	CHF 80.--	80.--
<b>501 à 1'000</b>	CHF 195.--	195.--
<b>1'001 à 3'000</b>	CHF 420.--	420.--
<b>3'000 à 5'000</b>	CHF 1'095.--	1'095.--
<b>Plus de 5'000</b>	CHF 2'225.--	2'225.--
<b>Evacuation et traitement des eaux : Taxe de consommation</b>		
<b>Volume annuel m3/an</b>		
<b>0 à 55</b>	CHF 1.40	1.40.--
<b>56 à 500</b>	CHF 1.15	1.15.--
<b>501 à 1'000</b>	CHF 0.95	0.95.--
<b>1'001 à 3'000</b>	CHF 0.70	0.70.--
<b>3'000 à 5'000</b>	CHF 0.50	0.50.--
<b>Plus de 5'000</b>	CHF 0.25	0.25.--
<b>Evacuation et traitement des eaux : Taxe d'élimination des boues</b>		
<b>Par installation</b>	CHF 1'000.--	1'000.--
<b>Evacuation et traitement des eaux : Taxe quantitative d'élimination des boues</b>		
<b>Par m3</b>	CHF 40.--	
<b>Ordures : taxe de base</b>		
Ménage de 1 personne dès 18 ans	CHF 104.--	104.--
Ménage de 2 personnes	CHF 208.--	208.--
Ménage de 3 personnes	CHF 248.--	248.--
Ménage de 4 personnes et plus	CHF 312.--	312.--
Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.		
<b>Usine</b>	CHF 1'100.--	1'100.--

Artisans 1)	CHF 130.-- artisans et activité commerciale	<i>130.--</i>
Artisans 2)	CHF 210.-- Magasin d'alimentation, restaurant	<i>210.--</i>
Exploitants agricoles et autres	CHF 60.--	<i>60.--</i>
<b>Tarif des sacs arrêté par le SEOD :</b>		
Sac de 17 litres	CHF 1.10	<i>1.10</i>
Sac de 35 litres	CHF 2.15	<i>2.15</i>
Sac de 60 litres	CHF 3.85	<i>3.85</i>
Sacs de 110 litres	CHF 7.30	<i>7.30</i>
<b>Inhumations :</b>		
Pour un enterrement	CHF 1'250.--	<i>1'250.--</i>
Dépôt d'une urne sur une tombe	CHF 250.--	<i>250.--</i>
Crémation avec dépôt d'urne dans le columbarium	CHF 1'250.-- + gravage de la plaque	<i>idem</i>
Concession pour 20 ans	CHF 100.--	<i>50.--</i>
Concession renouvellement pour 20 ans	CHF 100.--	<i>50.--</i>

Accepté à l'assemblée du 24.11.2025

# COMMUNE DE COURCHAPOIX



Assainissement de la Rue du Petit Bâle  
Renforcement électrique et assainissement du  
**réseau d'eau + 2 arrêts bus LHand**

Assemblée communale, le 24 novembre 2025

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Situation générale – état actuel (2025)



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Situation générale – état actuel (2025)



Aujourd'hui:

- Réseau électrique sous dimensionné suite à la mise en service d'installations photovoltaïques
- Pas d'arrêts de bus Lhand à Courchapoix



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Situation générale – OBJECTIFS DE LA COMMUNE



- Renforcement d'une grande partie du réseau électrique communal

PROFITER DES SYNERGIES GENEREES PAR CE PROJET POUR:

- Revoir l'éclairage de la rue du Petit Bâle
- Assainir un tronçon du réseau d'eau potable (SEVT)
- Réaliser la mesure cxA du PGEE qui consiste à mettre en place un collecteur d'eaux pluviales dans le secteur du Petit Bâle
- Revoir l'aménagement de la Rue du Petit Bâle pour améliorer le confort et la sécurité pour la mobilité douce, cheminement piétonnier
- Assainissement de la chaussée
- Dans la mesure du possible intégration de quelques places de parc aux abords du bâtiment scolaire
- Réalisation de 2 arrêts de bus Lhand



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Infrastructures souterraines – RESEAU ELECTRIQUE



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Infrastructures souterraines – RESEAU ELECTRIQUE

- Renforcement d'une grande partie du réseau électrique communal (ST "Village" jusqu'à l'école)



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

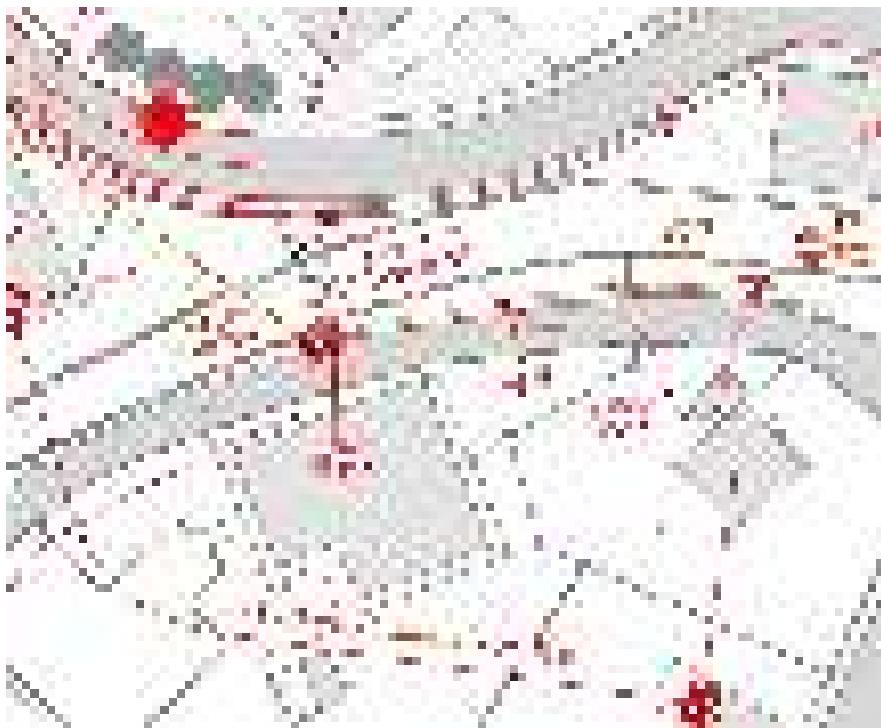
Infrastructures souterraines – RESEAU ELECTRIQUE



- Renforcement d'une grande partie du réseau électrique communal (ST "Village" jusqu'à l'école)
- Rue du Petit Bâle: suppression des lignes aériennes, pose de tubes sur environ 230m

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

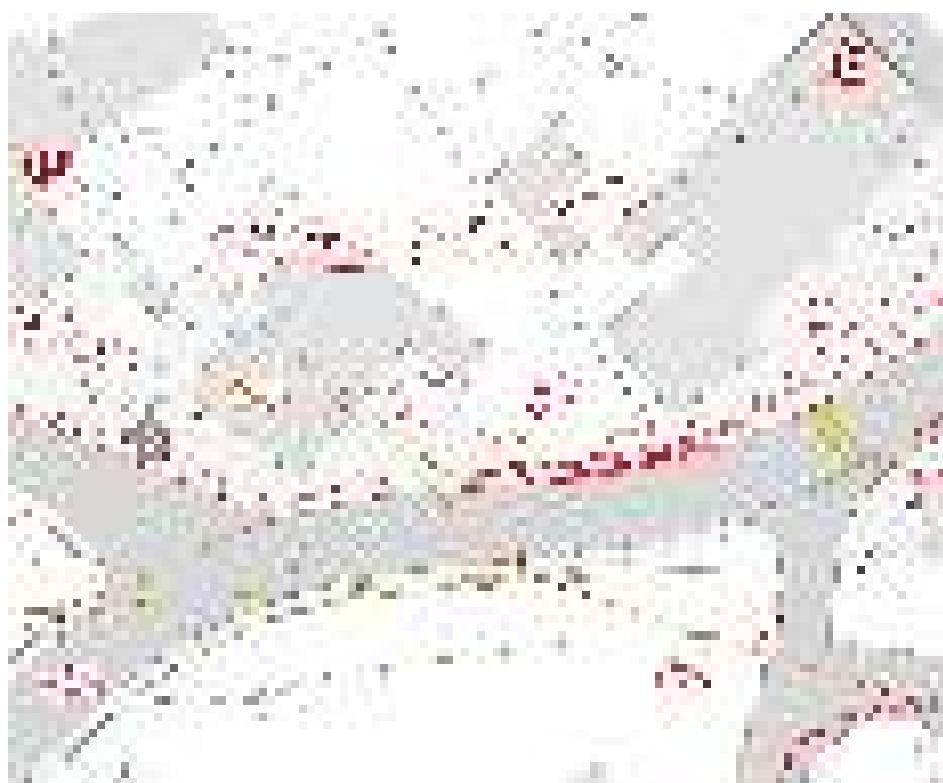
Infrastructures souterraines – RESEAU ELECTRIQUE



- Renforcement d'une grande partie du réseau électrique communal (ST "Village" jusqu'à l'école)
- Rue du Petit Bâle: suppression des lignes aériennes, pose de tubes sur environ 230m
- Rue du Petit Bâle ->Sur Brélidé: suppression de lignes aériennes, pose de tubes sur environ 55m

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

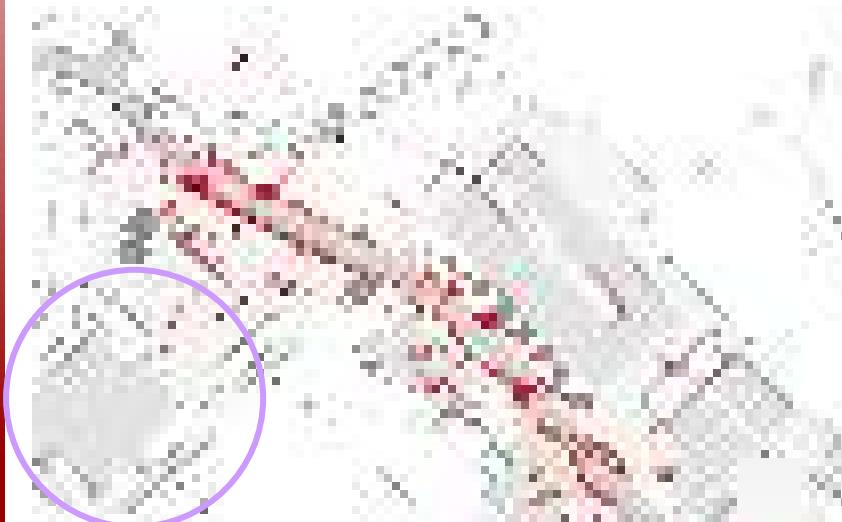
## Infrastructures souterraines – RESEAU ELECTRIQUE



- Renforcement d'une grande partie du réseau électrique communal (ST "Village" jusqu'à l'école)
- Rue du Petit Bâle: suppression des lignes aériennes, pose de tubes sur environ 230m
- Rue du Petit Bâle ->Sur Brélidé: suppression de lignes aériennes, pose de tubes sur environ 55m
- Bâtiment communal ->Rte cantonale: suppression de lignes aériennes et pose de tubes sur environ 110m

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Installation production photovoltaïque – opportunité sur les bâtiments communaux



- Etude réalisée par Sacen SA pour l'école : économiquement pas opportun car auto-consommation trop faible

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Installation production photovoltaïque – opportunité sur les bâtiments communaux



- Etude réalisée par Sacen SA pour l'école : économiquement pas opportun car auto-consommation trop faible
- Etude réalisée par Sacen SA pour l'administration communale : projet d'une RCPv avec Sur Brelié 3 intéressant économiquement

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Installation production photovoltaïque – opportunité sur les bâtiments communaux

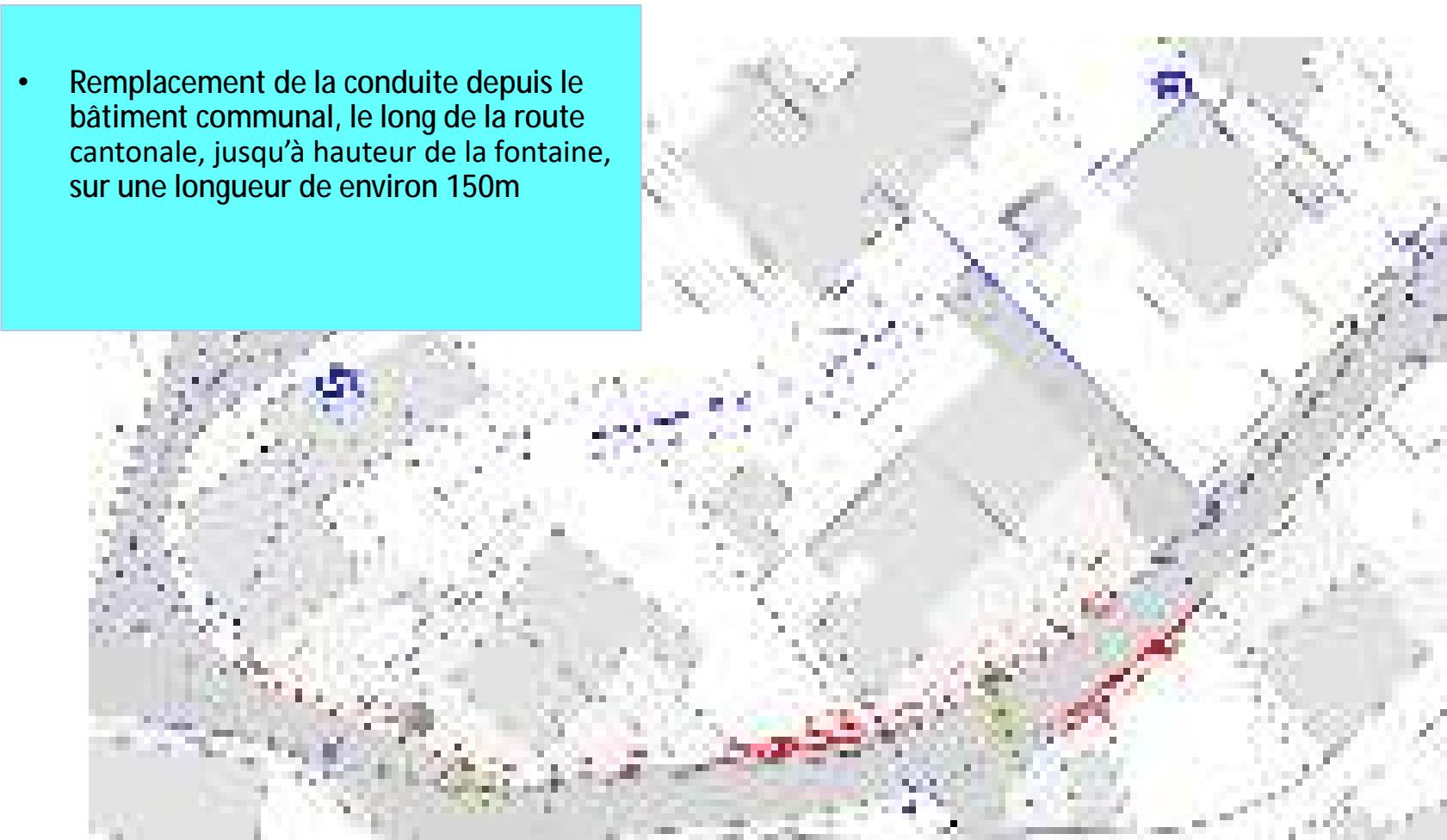


- Etude réalisée par Sacen SA pour l'école : économiquement pas opportun car auto-consommation trop faible
- Etude réalisée par Sacen SA pour l'administration communale : projet d'une RCPv avec Sur Brelié 3 intéressant économiquement
- Décision : dimensionner les câbles pour une future installation photovoltaïque sur l'administration communale

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Infrastructures souterraines – RESEAU D'EAU POTABLE

- Remplacement de la conduite depuis le bâtiment communal, le long de la route cantonale, jusqu'à hauteur de la fontaine, sur une longueur de environ 150m



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Infrastructures souterraines – COLLECTEURS



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

## Infrastructures souterraines – COLLECTEURS



- Assainissement en système séparatif du secteur Les Oeuches, de la chambre 66 à La Scheulte (mesure cxA du PGEE)
- Pose d'un nouveau collecteur pour les eaux pluviales sur une longueur de environ 150m, raccordé à La Scheulte
- Remplacement du collecteur des eaux mélangées, sur environ 147m

# **Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand**

Superstructure de chaussée – Rue du Petit Bâle



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Rue du Petit Bâle



- Assainissement de la rue du Petit Bâle:
- Revoir l'aménagement de la rue pour améliorer le confort et la sécurité pour la mobilité douce, cheminement piétonnier, sur une longueur de 240m
- Assainissement de la chaussée

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Rue du Petit Bâle



- Assainissement de la rue du Petit Bâle:
- Revoir l'aménagement de la rue pour améliorer le confort et la sécurité pour la mobilité douce, cheminement piétonnier, sur une longueur de 240m
- Assainissement de la chaussée

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Rue du Petit Bâle



- Assainissement de la rue du Petit Bâle:
- Revoir l'aménagement de la rue pour améliorer le confort et la sécurité pour la mobilité douce, cheminement piétonnier, sur une longueur de 240m
- Assainissement de la chaussée

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Rue du Petit Bâle



- Assainissement de la rue du Petit Bâle:
- Revoir l'aménagement de la rue pour améliorer le confort et la sécurité pour la mobilité douce, cheminement piétonnier, sur une longueur de 240m
- Assainissement de la chaussée



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Rue du Petit Bâle



- Assainissement de la rue du Petit Bâle:
- Revoir l'aménagement de la rue pour améliorer le confort et la sécurité pour la mobilité douce, cheminement piétonnier
- Assainissement de la chaussée
- Dans la mesure du possible intégration de quelques places de parc aux abords du bâtiment scolaire

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Rue du Petit Bâle

- Assainissement de la rue du Petit Bâle:
- Revoir l'aménagement de la rue pour améliorer le confort et la sécurité pour la mobilité douce, cheminement piétonnier
- Assainissement de la chaussée
- Dans la mesure du possible intégration de quelques places de parc aux abords du bâtiment scolaire



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Arrêts Lhand

- OBJECTIF DE LA COMMUNE
- L'aménagement d'un arrêt de bus dans les communes répond aux exigences Lhand  
( Lhand = Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappants les personnes handicapées)
- «Améliorer» la sécurité des utilisateurs

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Arrêts Lhand

- OBJECTIF DE LA COMMUNE
- L'aménagement d'un arrêt de bus dans les communes répond aux exigences Lhand  
( Lhand = Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappants les personnes handicapées)
- «Améliorer» la sécurité des utilisateurs

- EXIGENCES CAR POSTAL
- Ligne 7 Delémont - Vicques - Montsevelier, bus de 18m, quai minimum de 10m!

- EMPLACEMENT
- Arrêt de bus Lhand, pente max. de 6%, respecté sur les 2 emplacements
- Surface, nombre d'habitations desservies -> nombre de personnes
- Proximité avec l'école, et la halle de gymnastique (spectacle,...)
- Centre du village, commerce, ...

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Arrêts Lhand



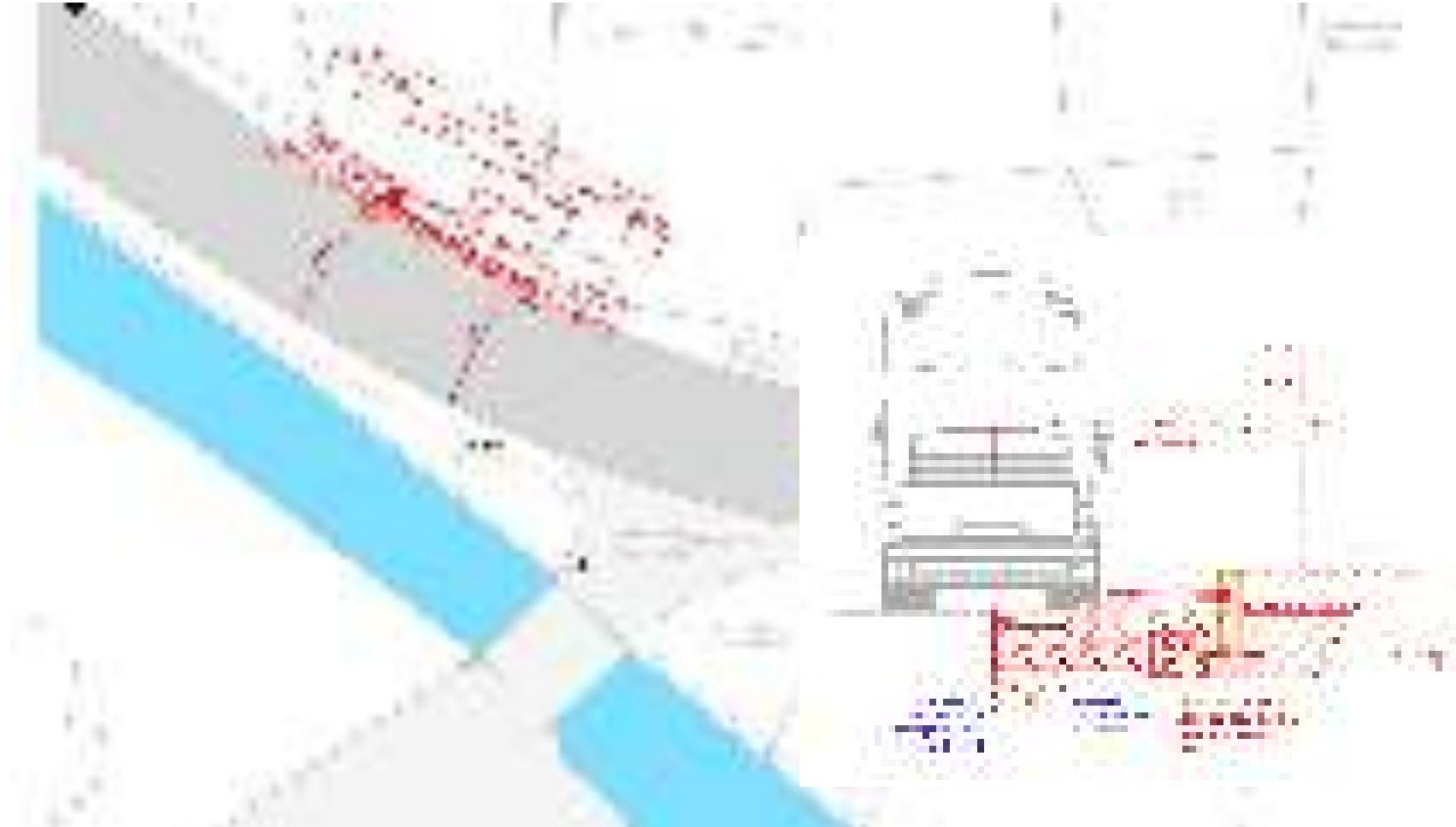
# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Arrêts Lhand



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Superstructure de chaussée – Arrêts Lhand



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Devis estimatif (+/- 10%)



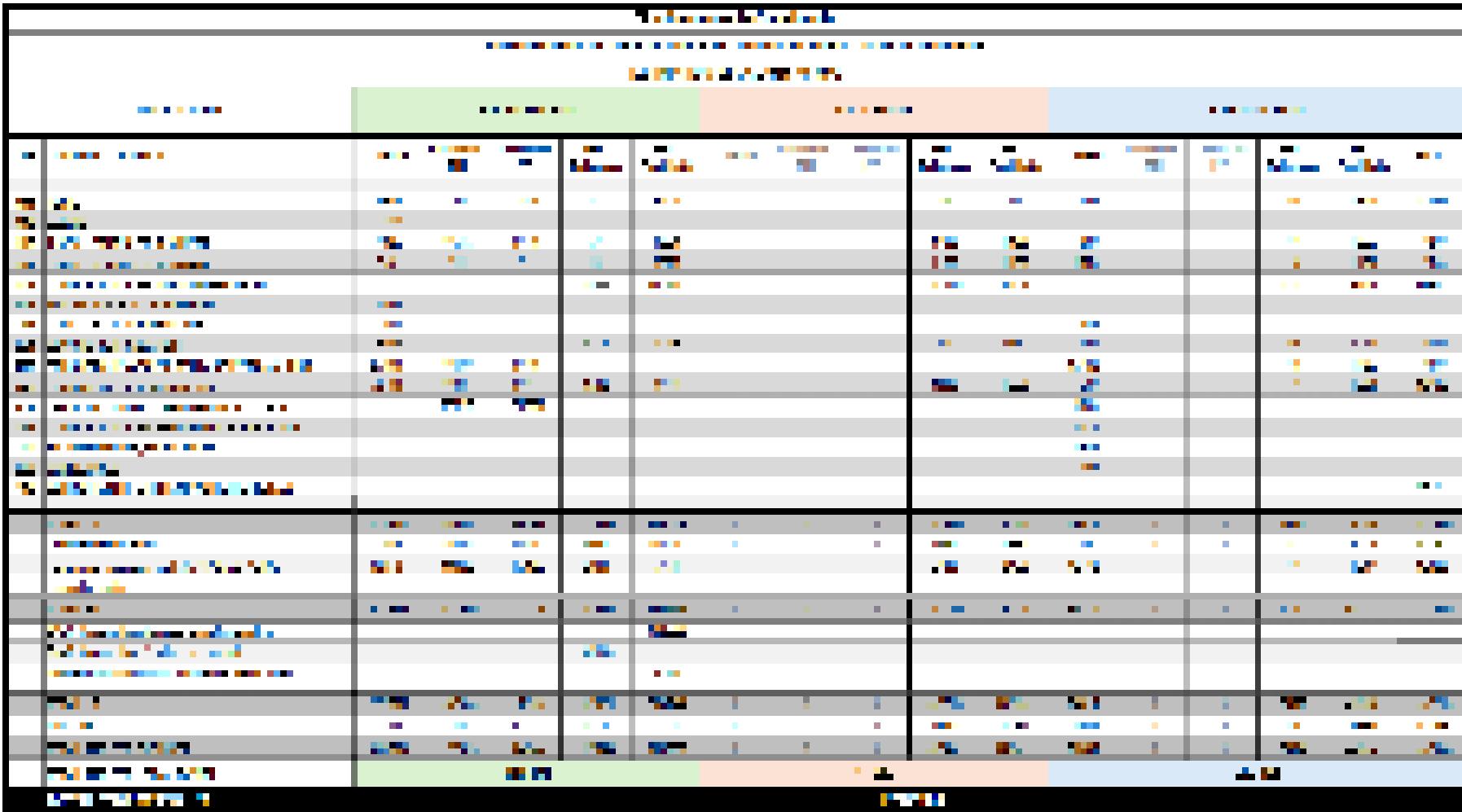
# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Devis estimatif (+/- 10%)



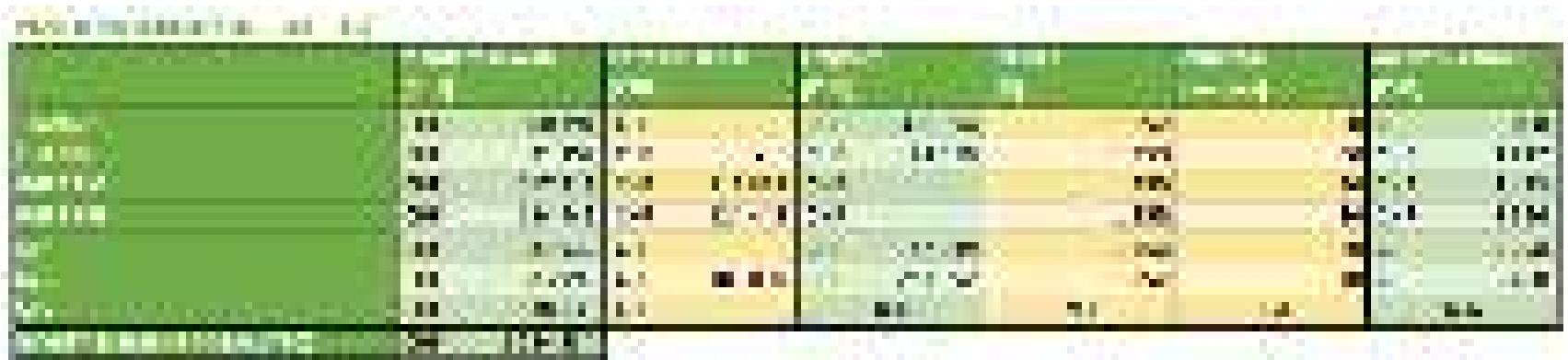
## **Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand**

## Devis estimatif (+/- 10%)



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

## Plan d'investissement



- Investissement PGEE financé totalement par les fonds dédiés
- Partie de l'investissement du SEC financé directement par les fonds.
- Eventuelle participation du Patenschaft exclue pour les calculs d'investissement
- Investissement du SEVT pas à la charge de la commune.

# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

Simulation impacts budget fonctionnement et crédits de construction



# Assainissement de la rue du Petit Bâle\_Arrêts de bus Lhand

## Programme prévisionnel

- Information à la population                    30 septembre 2025
- Votation du crédit                                24 novembre 2025
- Examen préalable                                décembre 2025, retour début 2026
- **Appel d'offres**                                début 2026
- Début des travaux                                possible 1<sup>er</sup> semestre 2026 (sous réserve des autorisations)
- Fin des travaux                                printemps 2027 (pose de la couche de finition, météo)
- **(Sous réserve de l'obtention du crédit)**



pour votre attention!  
A votre disposition